

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF149

présenté par

M. Lefèvre, M. Jean-René Cazeneuve, M. Amiel, M. Da Silva, Mme Decodts, M. Dirx,
Mme Dupont, Mme Errante, M. Giraud, Mme Hai, M. Holroyd, M. Labaronne, M. Lauzzana,
M. Lacresse, Mme Lemoine, Mme Le Grip, M. Margueritte, Mme Martin (Gironde), M. Masségli,
M. Mournet, M. Reda, M. Roseren, M. Sitzenstuhl et M. Maillard

ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime les modifications de fond adoptées en commission des finances au Sénat. Il privilégie une approche globale de la mise en réserve et non applicable de manière uniforme par sous-objectifs, afin de conserver une flexibilité dans l'application de la mise en réserve, ainsi qu'une approche différenciée en fonction des sous-objectifs de l'objectif national.